EXERCICE D'ÉVACUATION

Code du travail, décret n°92.333 du 31 Mars 1992 prévention des incendies – Évacuation Arrêté du 4 Novembre 1993

Relatif à la signalisation de sécurité et de santé au travail

Objectifs

Être capable d'évacuer en sécurité tout le personnel de l'établissement.

• Durée: 2 à 4 heures	 Nombre de stagiaires : Ensemble de l'entreprise
• Lieu et horaires : à définir selon vos besoins	 Accessibilité: cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap
Tarif: sur demande	Délai d'accès : 24 heures minimum

Public

Tout public

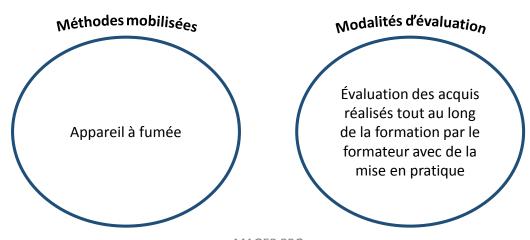
Prérequis

Etre âgé de 18 ans minimum. Savoir lire et parler la langue française.

Profil du ou des formateurs

Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

Formateurs qualifiés et compétents en prévention du risque incendie ou pompiers volontaires.



MAGER PRO

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Procédures spécifiques à l'entreprise

- Quand évacuer ?
- Qui évacuer ?
- Comment évacuer ?

Pour bien préparer une évacuation il faut :

- Conditionner et préparer les occupants de l'entreprise
- Tester les consignes et les valider
- Former des équipes et des responsables d'évacuation
- Faciliter les secours internes et externes
- Tester le temps total de l'évacuation

Exercice selon la procédure de l'établissement :

- Faire sonner l'alarme
- Alerter les secours
- Donner l'ordre d'évacuation Evacuation
- Se rassembler au point de ralliement
- Compter le personnel
- Analyser le comportement des personnes face à un éventuel sinistre
- Rendre compte à l'équipe d'intervention (pompier ou interne)

Contrôle et rapport d'intervention sur l'exercice pratique :

- Analyser celui-ci par des critiques constructives
- Rapporter cet exercice sur le registre de sécurité
- Dater et signer le registre (responsable de l'établissement)

Rapport sur:

- Contrôle et extinction
- Heure de fin d'évacuation
- Durée du signal d'alarme
- Temps d'évacuation

Compte rendu et interrogation sur :

- Sur les fumigènes ou générateurs de fumées
- Toutes les personnes ont perçu l'alarme
- Le responsable a prévenu les sapeurs-pompiers
- Moyens d'alerte
- La ligne directe ou le téléphone urbain a fonctionné normalement
- Les sorties de secours étaient toutes dégagées et non verrouillées
- L'écoulement du flux des personnes a été fluide
- Les portes des locaux ont été fermées après l'évacuation
- Le lieu de rassemblement est connu et respecté de tous
- Le responsable est capable de dire si le bâtiment est totalement évacué ou non
- Toutes les personnes ont acceptées d'évacuer
- Balisage suffisant
- Plans d'évacuation
- Éclairage de sécurité
- Désenfumage

MAGER PRO